



Le lundi 12 novembre 2007

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

A une session spéciale du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac tenue le lundi 12 novembre 2007, à 19 heures 30, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth Hague, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Raymonde Lefrançois, Stéphane Pilon, Daniel S. Miller, Daniel Charette et Melvyn Hodes .

La directrice générale et secrétaire-trésorier, Mme Lise B. Villeneuve, est aussi présente.

Mme Claire Richer Leduc n'est pas encore assermentée comme conseillère.

1. Moment de réflexion

2. Présences et quorum

Monsieur le maire ayant constaté le quorum, déclare que la présente session est ouverte.

Résolution
2007-11-132

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
Et résolu unanimement :

« QUE l'ordre du jour soit accepté, tel que déposé. »

Adoptée

Résolution
2007-11-133

4. Approbation du procès verbal du mois d'octobre 2007

Il est proposé par le conseiller Daniel S. Miller
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
et résolu unanimement :

« QUE le procès verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 2007 soit accepté, tel que présenté. »

Adoptée

5. ADMINISTRATION ET FINANCE

Résolution
2007-11-134

A) Acceptation de la liste des chèques émis au 7 novembre 2007

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
et résolu unanimement :

« QUE la liste des chèques émise le 7 novembre 2007, au montant de 140,590.25\$ soit approuvée. »

Adoptée

Résolution
2007-11-135

B) Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon
Appuyé par le conseillère Raymonde Lefrançois
et résolu unanimement :

« QUE la liste des comptes à payer, au montant de 21,019.91\$ soit approuvée et que la directrice générale/secrétaire-trésorier soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes. »

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Lise B. Villeneuve, directrice générale

Le 9 novembre 2007

Adoptée

C) État des activités financières au 31 octobre 2007

La directrice générale dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières des revenus et des dépenses au 31 octobre 2007.

Résolution
2007-11-136

D) Autorisation de signer les 2 contrats de PG Govern Inc.

Il est proposé par le conseiller Daniel S. Miller
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Et résolu unanimement :

« QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, les contrats suivants de PG Govern Inc.:

- Contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'application de l'inspecteur en bâtiment
- Licence d'exploitation et termes d'utilisation pour le logiciel d'application acheté en 2007. »

Adoptée

E) Rapport d'analyse des soumissions d'assurance

La directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un résumé du rapport d'analyse des soumissions reçues pour les assurances de dommages pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 1^{er} novembre 2008 ainsi que le tableau d'adjudication préparé par l'UMQ pour le Regroupement des Laurentides. Le montant soumissionné, pour la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, par Lemieux, Ryan & Associés, est de 7,290.99\$ taxe incluse.

F) Rapport des mises en candidature : Scrutin du 2 décembre 2007

A la fin de la période des mises en candidature, vendredi 9 novembre 2007 à 16h30 je vous informe du résultat de l'élection du 2 décembre 2007.

Les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Maire : Monsieur Kenneth Hague
Conseillère au siège numéro 5 : Madame Claire Richer Leduc
Conseiller au siège numéro 6 : Monsieur Daniel Charette

Donné à Ivry-sur-le-Lac
Ce 12^e jour de novembre 2007

Lise B. Villeneuve
Présidente d'élection

G) Rapport du maire sur la situation financière

Objet : Situation financière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Mesdames, Messieurs, citoyennes et citoyens d'Ivry-sur-le-Lac
En vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec, je dois vous informer sur la situation financière de la municipalité et je traiterai des points suivants :

- Rapport du vérificateur externe pour la période se terminant le 31 décembre 2006 et du dernier programme triennal d'immobilisations
- État des activités financières au 31 octobre 2007
- Les orientations générales du prochain budget et du prochain programme d'immobilisations

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2006

Revenus :	561,701\$
Dépenses de fonctionnement	614,266\$
Autres activités financières	16,571\$
Affectations surplus accumulé non affecté	60,897\$
Déficit de l'exercice	(8,239\$)

ÉTAT DES ACTIVÉS FINANCIÈRES AU 31 OCTOBRE 2007

Au 31 octobre 2007, nous prévoyons un surplus au niveau des revenus et aussi des dépenses. A cette date, l'état des activités financières indique que 116% des revenus sont comptabilisés et les dépenses représentent 90% du Budget 2007.

Le conseil municipal élaborera dans les prochaines semaines le prochain budget de la municipalité et nous vous communiquerons les détails lors de la séance spéciale du budget 2008 qui aura lieu le 10 décembre 2007, 18h30.

Nous avons déjà reçu un total de 106,011\$ dans le cadre du Programme de transfert des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. Quant au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), nous attendons toujours une approbation du gouvernement provincial.

Dans le cadre de notre programme triennal d'immobilisations, nous prévoyons continuer à investir des sommes importantes pour la réfection à long terme de des chemins municipaux.

Conformément à la *Loi sur la rémunération des élus*, voici la rémunération annuelle pour chaque membre du conseil municipal pour l'année 2007 :

- La rémunération du maire est de 18 133\$
- La rémunération de chaque conseiller est de 1600\$ à l'exception du conseiller de la voirie dont le montant est de 2500\$
- Le maire reçoit également une allocation de dépenses de 9067 \$
- Chaque conseiller reçoit une allocation de dépenses de 800\$ à l'exception du conseiller de la voirie dont le montant est de 1633\$
- De plus, le maire reçoit de la Municipalité régionale de comté des Laurentides une rémunération de 1601\$ et une allocation de dépenses de 801\$.

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus, couvrant la période 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007, incluant la liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclu avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$, est disponible au bureau de la directrice générale, pour consultation.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Le conseil municipal prévoit, dans les priorités du Budget 2008, investir principalement :

- dans les travaux de réfection des chemins,
- dans le plan d'action de la MRC des Laurentides afin de diminuer le volume de matières résiduelles sur notre territoire et
- dans la révision de la réglementation d'urbanisme

C'est avec grand plaisir et enthousiasme que je commence mon mandat de maire de notre municipalité. Je compte sur la collaboration habituelle des citoyens et des conseillers afin d'exercer ces fonctions.

Kenneth Hague
Maire d'Ivry-sur-le-Lac
Ce 12e jour de novembre 2007

6. URBANISME

A) Registre des permis du mois d'octobre 2007

L'inspecteur en bâtiment dépose aux membres du conseil municipal le registre des permis du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2007.

B) MRC des Laurentides : Projet de règlement de modification au schéma d'aménagement révisé

La MRC des Laurentides a débuté un processus de modification de son schéma d'aménagement révisé. Le projet de règlement vise à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments.

Une commission de consultation tiendra une assemblée publique préalablement à l'adoption de ce règlement. Les municipalités locales devront apporter des modifications à leur réglementation d'urbanisme afin de la rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

7. Travaux publics

A) Rapport des activités de voirie du mois d'octobre 2007

L'inspecteur dépose au conseil municipal un rapport des travaux de voirie, pour le mois d'octobre 2007.

B) Service pour récupérer les Résidus domestiques dangereux (RDD)

Le 7 novembre 2007, nous avons reçu la représentante de la MRC des Laurentides, responsable et spécialiste en gestion des matières résiduelles : Mme Rose-Marie Schneeberger.

Le but de sa visite est de connaître les intentions du conseil municipal face à l'implantation, seule ou avec une autre municipalité, d'un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux à Ivry-sur-le-Lac pour le 1^{er} janvier 2008.

Selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, l'objectif global de récupération potentiel est fixé à 65% et le taux de récupération potentiel, selon les données de 2006, n'est que de 21%.

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
et résolu unanimement :

Résolution
2007-11-137

« QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la proposition de la MRC des Laurentides d'offrir aux résidants d'Ivry-sur-le-Lac un « Dépôt permanent de résidus domestiques dangereux (RDD), dès que possible au début janvier 2008. »

Adoptée

8. Loisirs et Culture

Résolution
2007-11-138

A) Association mineure de ballon sur glace

Il est proposé par le conseiller Daniel S. Miller
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes
et résolu unanimement :

« QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accorde à l'Association mineure de ballon sur glace, une subvention au montant de 250.\$ pour financer une partie des frais reliés à leurs activités et pour les tournois à l'extérieur de Sainte-Agathe-des-Monts. »

Adoptée

9. Environnement et Santé

10. Varia

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire a répondu aux questions.

Résolution
2007-11-139

12. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE à 19 heures 47

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon
et résolu unanimement :

« QUE cette assemblée soit levée. »

Adoptée

.....
Kenneth Hague
Maire

.....
Lise B. Villeneuve
directrice générale et
secrétaire-trésorier